



## **Coup de projecteur sur la numérisation**

Une base de discussion sur un thème majeur du 21<sup>ème</sup> siècle  
Travail.Suisse, septembre 2019

## Introduction

La numérisation est, avec la démographie, le changement climatique, la globalisation et la migration, un des thèmes majeurs qui va marquer les évolutions sociétales et culturelles des prochaines années apportant avec elle des défis à ne pas sous-estimer. Omniprésent dans les médias, le thème n'a pas dans le même temps une définition précise et ses contours ne sont pas clairement définis. Cela vaut en particulier pour les effets sur le marché du travail.

Il est cependant évident que les changements induits par la numérisation sont portés par la technologie. Depuis la révolution industrielle, le changement technologique est une composante permanente de l'évolution économique et sociale. La machine à vapeur, les chemins de fer, l'électricité, l'aviation, le moteur à explosion, la radio, le téléphone, Internet ou la pénicilline sont jusqu'à aujourd'hui des inventions extraordinaires qui ont toutes modifié l'économie et la société. Cela devrait aussi être le cas avec les inventions numériques actuelles et en cours.

Un changement aussi profond peut susciter des peurs – avant tout chez les travailleurs et travailleuses. Mais jusqu'à aujourd'hui, le changement technologique n'a jamais mené à un chômage de masse durable. Au contraire, les gains de productivité ont plutôt conduit à des revenus réels en hausse, de nouveaux biens et services et à une réduction du temps de travail. L'expérience historique nous apprend que le changement technologique, s'il est bien conçu, peut être profitable pour la société. **Une numérisation bien conçue permet d'exploiter les nouvelles possibilités technologiques pour améliorer les conditions de travail, développer la participation, diminuer les inégalités et étendre la protection sociale.**

L'analyse que nous faisons conduit à trois revendications fondamentales qui forment la base d'une conception de la numérisation favorable aux travailleurs et travailleuses :

– **Il faut concevoir la numérisation de façon à ce qu'elle garantisse la participation de tous et toutes et renforce le service public**

On représente la numérisation souvent comme un processus naturel alors qu'il faut la comprendre comme un processus que l'on peut et doit façonner activement. Pour cela, il faut un niveau d'emploi élevé, en tant que base pour une large participation au marché du travail, des œuvres sociales étendues et solidement financées, pas de position de monopoles pour des entreprises individuelles, une base de perception des impôts étendue et un service public fort.

– **Il faut renforcer la formation pour le maintien de l'employabilité des travailleurs et travailleuses sur le marché du travail et encourager l'égalité entre les sexes**

Pour que les travailleurs et travailleuses puissent se maintenir sur le marché du travail, il faut avant tout qu'il y ait assez de possibilités de bien se former et se perfectionner pour toutes les couches de la population. Les employeurs, les travailleurs et les pouvoirs publics doivent le vouloir ensemble. Il faut aussi examiner la création d'un fonds de formation continue. Les assurances sociales doivent financer davantage de cours de perfectionnement et empêcher la détresse matérielle dans une large mesure.



**– Il faut des glissières de sécurité et des moyens d'adaptation pour les nouvelles formes de travail**

Les opérateurs de plateformes doivent prendre au sérieux leur responsabilité d'employeur et définir clairement les conditions et la durée du travail. Il faut rémunérer correctement le travail fourni indépendamment du moment et du lieu. Il faut protéger les données personnelles et les algorithmes doivent être transparents et utilisés sans discrimination.

Travail.Suisse, en tant qu'organisation faîtière indépendante des travailleurs et travailleuses, partenaire social et association économique à vocation politique, considère qu'il est de son devoir d'accompagner de manière critique la numérisation, thème majeur, de l'encadrer et de l'influencer pour que le changement profite à toutes les catégories sociales. Travail.Suisse considère que ses valeurs comme l'accent mis sur la personne, la solidarité, la subsidiarité, le bien commun et la durabilité, la grande valeur du partenariat social et le fort attachement pour la démocratie et les droits humains, forment un fondement solide pour façonner activement le processus de numérisation.

## **Il faut façonner la numérisation, assurer la participation et renforcer le service public**

Pour Travail.Suisse, la numérisation est la poursuite du processus d'automatisation rendu possible dans les années 1970 par la diffusion croissante de l'électronique et de l'informatique et des télécommunications, puis renforcé par l'importance de l'internet depuis les années 2000. Le fondement de cette évolution repose sur la possibilité de transformer les informations en impulsions électroniques et les enregistrer sur des puces informatiques. On peut ainsi les enregistrer, les envoyer et les utiliser très vite et en quantité presque illimitée. Le volume croissant de données permet aussi d'identifier des modèles et de les prédire. Avec ces nouvelles possibilités, la numérisation peut être vue comme une évolution reposant sur une poussée technologique de rupture. Elle agit comme un phénomène naturel – l'économie est numérisée y entraînant le marché du travail, la société et l'être humain. Mais comme l'histoire le montre, de nouvelles régulations ont dû être mises en place pour alléger la précarisation induite par l'industrialisation précoce et édifier ainsi un Etat social. La numérisation requiert ainsi l'intervention active de la politique.

**Il faut concevoir la numérisation comme un processus, qui peut et doit être façonné activement. Il est indispensable de maintenir le primat de la politique, car un «laisser-faire» renforce unilatéralement les nouvelles formes d'entreprises.**

Les nouvelles formes d'entreprises montrent déjà aujourd'hui expressément le déplacement des rapports de force rendu possible par les investissements technologiques nécessaires à la numérisation. De tels déplacements des rapports de force issus de sauts technologiques favorisent l'émergence de gagnants et perdants. Pour appliquer une numérisation encourageant la productivité, les entreprises investissent surtout dans les technologies et les licences et moins dans le recrutement d'une importante main-d'œuvre supplémentaire. D'où le risque que seuls ceux et celles qui disposent de suffisamment de ressources financières profitent des progrès dans la productivité, ce qui renforce tendanciellement les inégalités.

**Les entreprises ne doivent pas profiter unilatéralement des gains de productivité. D'un côté, de nouvelles formes d'imposition doivent profiter au bien, commun et, de l'autre, être redistribués aux travailleurs/euses en réduisant leur temps de travail.**



Le rythme d'introduction des nouvelles technologies et nouvelles formes de travail est très rapide et elles sont étroitement reliées aux chaînes de valeur globales. De tels développements entraînent de manière caractéristique des effets de réseau qui ont tendance à recréer des monopoles. Les barons des chemins de fer du 19<sup>ème</sup> siècle en sont un exemple historique. La numérisation favorise de telles évolutions, comme les multinationales de la technologie et les plateformes de la Silicon Valley ou de Chine le prouvent indubitablement.

**Pour casser la domination des firmes technologiques, il faut agir politiquement contre leur rente monopolistique. La mise à disposition de l'infrastructure et des applications doivent devenir un service public numérique. Il faut exiger les solutions de l'Open-Source et les mettre à disposition.**

La politique nationale et internationale a comme devoir de maintenir sa souveraineté sur les processus économiques, d'empêcher les monopoles, de faire reculer la tendance à l'augmentation des inégalités, de favoriser le développement régional et d'approfondir, grâce à un service public fort, la **participation** à la société pour tous les citoyens et citoyennes. Et pour participer à la vie sociale, les moyens d'aide numériques en deviennent toujours plus une condition. Mais ils sont en même temps soumis à des cycles évolutifs toujours plus courts. D'où le danger grandissant de voir des groupes entiers de la population ne plus pouvoir participer aux processus sociétaux, les barrières numériques l'emportant sur les compétences numériques. Les citoyens et citoyennes qui n'arrivent pas à suivre le rythme des évolutions technologiques risquent d'être mis en marge de la société.

**La politique doit donner la capacité aux citoyens et citoyennes de surmonter le fossé numérique. Pour ce faire, il est indispensable, de maintenir la continuité des possibilités d'application d'une phase technologique, afin de prolonger ainsi la durée de vie des compétences numériques requises.**

Chaque changement économique et sociétal fait courir le risque de créer de nouvelles formes d'exclusion. Pour la numérisation, ce danger est par exemple de rendre plus difficile, voire même d'empêcher l'accès aux prestations du service public. La **suppression des obstacles**, voilà le concept de base qu'il s'agit de prendre en considération et de mettre en oeuvre en rapport avec la poursuite de la transformation du monde numérique.

**Les prestataires d'offres numériques doivent faire en sorte que le nouveau monde numérique qu'ils créent soit accessible à tous et toutes. Cela vaut en particulier pour le service public: si l'on numérise les prestations, il faut alors qu'elles soient accessibles aux personnes ayant un handicap ou aux personnes âgées.**

Avec la numérisation et les nouvelles formes de travail, la tendance à un déséquilibre plus marqué des rapports de forces entre travailleurs et employeurs affaiblit le partenariat social. Un affaiblissement du pouvoir de représentation des travailleuses et travailleurs conduit à une péjoration des conditions de travail dignes pour toutes et tous et porte atteinte à la démocratie. La modification et la multiplication des lieux de travail ainsi que des temps de travail habituels réduisent les possibilités d'interactions entre les travailleuses et travailleurs: en ce sens, la numérisation peut constituer un défi pour s'organiser, représenter et défendre les intérêts collectifs.

**La numérisation, utilisée comme un outil, doit permettre un renforcement du pouvoir de participation et de représentation des travailleuses et travailleurs par le développement de nouveaux outils de communication et d'organisation. En outre, la démocratisation des décisions au sein des entreprises permettra de renforcer la coopération.**

L'exercice du **partenariat social** tire sa force de la volonté et de la bonne foi des parties concernées, mais également et surtout de l'existence d'un socle normatif garantissant des droits au travail, assorti de mesures de contrôle. Malheureusement, les nouvelles formes de travail plus flexibles induites par la numérisation se sont aussi accompagnées d'attaques politiques pour supprimer ou réduire certains droits au travail. Or, l'existence d'une plus grande autonomie au travail ne signifie pas l'absence de besoin de protection légale en matière de conditions de travail et de préservation de la santé.

**Il est nécessaire que les politiques publiques favorisent des mesures visant à protéger les conditions de travail et de santé. Les actions politiques et normatives doivent garantir un cadre dans lequel il est possible de renforcer ces mesures de manière effective.**

Les nouvelles formes de travail créées grâce à la numérisation ne permettent pas toujours de définir les travailleuses et travailleurs selon la définition classique du droit. Le risque de l'expansion de **faux indépendants** et de personnes travaillant avec un statut précaire affaiblit le partenariat social et le pouvoir de négociation collective. Il n'est pas admissible de créer une nouvelle catégorie de statut à mi-chemin entre travailleur et employeur, mais dont la protection légale serait affaiblie.

**Pour que les faux indépendants et les travailleurs de plateforme au statut précaire puissent aussi être couverts par le champ de protection des conventions collectives de travail (CCT), il est nécessaire qu'ils soient définis comme «travailleurs». Cette définition doit donc être large pour permettre d'y inclure les personnes assimilées au statut de travailleur.**

Les nouvelles possibilités de récolter et utiliser les informations très rapidement et en quantités quasiment illimitées permettent d'identifier des modèles et les prédire. En même temps, les possibilités du Big Data et la dépendance des logiciels et des interfaces augmentent le risque de miner de façon massive la protection des données. Influencer les processus décisionnels au sein d'une société est un phénomène connu mais l'influence directe des décideurs politiques par la possession de données particulières est entretemps aussi envisageable. Dans le monde du travail, il est toujours plus facile de surveiller les travailleurs et travailleuses, ce qui renforce fortement la pression à l'efficacité.

**La protection des données doit devenir une tâche centrale du service public et il faut renforcer cette protection. Il faut ancrer à l'échelon de l'individu le droit de disposer de ses données, le consentement pour les utiliser et la souveraineté pour les détruire.**

## La formation doit devenir central

Avec la numérisation, les changements technologiques font que les machines effectuent de plus en plus de travail dévolu à l'être humain. On verra si les nouveaux processus de production en réseau remplacent le travail de l'être humain dans les processus de production actuels ou si l'on crée de nouvelles tâches pour les personnes avec des effets complémentaires ou de substitution au travail fourni par l'être humain. Un pronostic optimiste part du fait que la numérisation augmente l'autonomie et la marge de manœuvre et laisse aux robots les tâches pénibles, fatigantes ou dangereuses pour la santé. D'où des conditions de travail encourageant la santé et l'épanouissement et permettant d'améliorer la conciliation entre la vie professionnelle, privée et la formation continue. Un pronostic pessimiste indique au contraire une dévalorisation du travail. Dans la lutte pour l'octroi de mandats de courte durée sur les plateformes, les travailleurs et travailleuses doivent accepter une rémunération trop basse et une sécurité sociale lacunaire. En même temps, la multiplication des tâches et le rythme toujours plus soutenu du travail à fournir augmentent les risques pour la santé. La flexibilisation du temps de travail efface la frontière entre le temps de travail et le temps libre et conduit à une dissolution toujours plus marquée. En réalité, les deux variantes se manifestent de différentes façons. Ce qui est en tout cas certain, c'est que le monde du travail changera et la numérisation ne laissera pratiquement pas de temps pour souffler. C'est pourquoi, les travailleurs et travailleuses sont bien obligés de s'adapter, en particulier pour ce qui est de leurs **qualifications**.

**Pour que les travailleurs et travailleuses puissent s'adapter de manière continue, il faut des efforts conjoints de la part des employeurs, des travailleurs, des pouvoirs publics et de la société civile. Dans ce contexte, il faut résoudre les questions du financement de l'adaptation de la formation ainsi que de l'adaptation du système de formation aux nouveaux besoins.**

Le changement structurel dû à la numérisation entraîne de nouvelles formes de travail. Le danger existe que des entreprises – conditionnées par ces nouvelles formes de travail – commencent à négliger la **formation professionnelle** et la formation des apprenti-e-s. Il faut empêcher l'affaiblissement et l'érosion de la formation professionnelle duale en tant qu'important pilier du système suisse de la formation professionnelle.

**Il faut que les entreprises continuent à prendre au sérieux leur devoir de formation des jeunes et créent au moyen du dialogue social les conditions-cadres qui le permettent.**

Comme pour la formation, c'est aussi pour **la formation continue** que la question de la responsabilité se pose de manière totalement nouvelle. Jusqu'ici, c'était à l'individu qu'incombait la responsabilité de se former de manière continue. En « portant » cet investissement lui-même, c'est sa carrière professionnelle et l'amélioration de son salaire qui en bénéficiaient. Comme la numérisation accélère le changement structurel, la formation continue permanente acquiert une nouvelle importance : les travailleurs et travailleuses doivent obligatoirement se former de manière constante pour maintenir leur employabilité sur le marché du travail et ne pas devenir hors-jeu. Le monde numérique exige d'eux de nouvelles compétences pour maîtriser les bouleversements numériques au lieu de travail et au quotidien. Mais le danger est grand que pas tout le monde parvienne tout seul à relever les défis de compétence posés par la numérisation. Cela est valable en particulier pour tout travailleur et toute travailleuse qui a de faibles qualifications ou qui travaille dans une branche touchée par l'accélération du changement structurel. Dans ce contexte de changements rapides des connaissances et des compétences, il est à craindre que les femmes – nombreuses à être insérées dans le marché du travail mais pour la majorité à temps partiel en raison de la charge de la conciliation travail-famille qui pèse sur elles – aient plus de peine à accéder à la formation continue via l'employeur, justement en raison de leur engagement partiel. La même difficulté d'accès à la formation continue concerne les personnes de plus de 45 ans.

**La maîtrise du changement structurel et le maintien de l'employabilité deviennent une responsabilité générale dont sont redevables la politique, l'économie et la société dans leur ensemble. Les travailleurs et travailleuses doivent pouvoir acquérir les compétences de base nécessaires pour ne pas devenir les perdants de la numérisation.**

Un changement technologique accéléré, à l'exemple de celui de la numérisation, raccourcit la durée de vie du savoir et des qualifications. Des professions disparaissent et d'autres naissent. Les techniques de travail changent. La numérisation requiert des travailleurs et travailleuses la capacité d'adaptation correspondante.

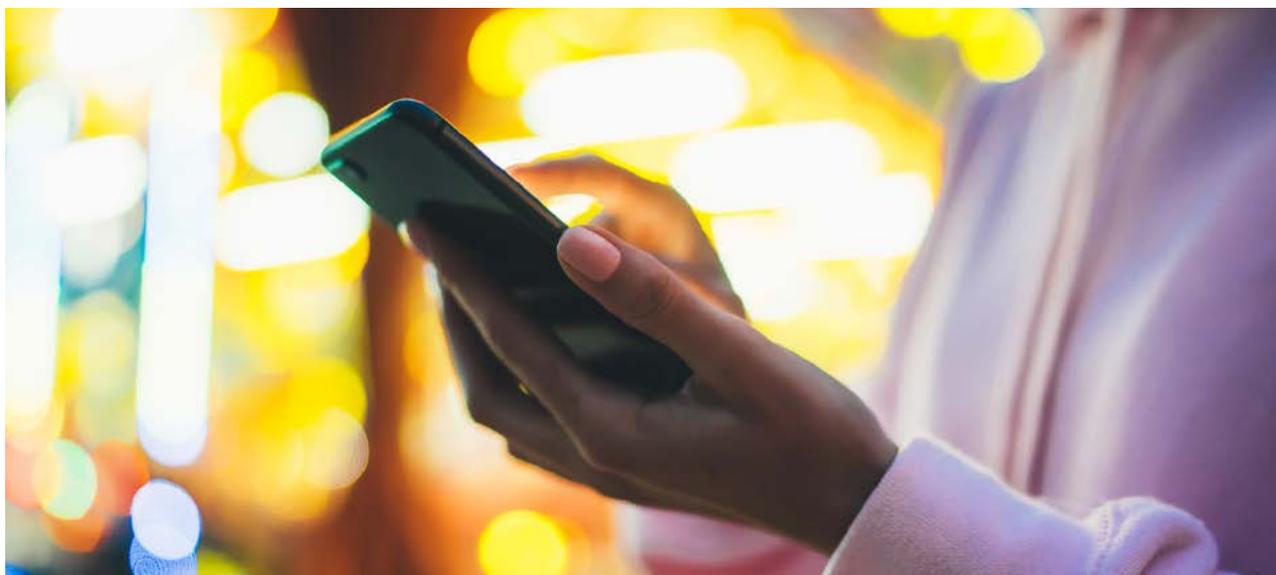
**Il faut réorienter les moyens de sécurité sociale vers la maîtrise du changement structurel et mettre à disposition les moyens financiers pour la formation et la formation continue. Il faut un fonds national de la formation continue qui cofinance la formation continue des personnes de tous âges, sexes et degré d'occupation.**

Il faut partir du fait que la numérisation va accentuer l'importance des hautes qualifications sur le marché du travail. La formation en général, et la formation continue en particulier, jouent un rôle-clé pour gérer le passage à l'âge numérique. Le système de formation tout entier sera soumis en général à de grands changements. Les questions déterminantes sont les suivantes : celle de la transmission à la future main-d'oeuvre des connaissances requises nécessaires sur un marché du travail numérisé et celle de savoir si, pour atteindre le but visé, il faut mettre fortement l'accent sur les compétences MINT ou sur les compétences comme la communication, la créativité, la coopération et l'esprit critique qui sont les avantages comparatifs de l'être humain. En effet, au-delà de tout type de numérisation, on oublie facilement que ce ne sont pas seulement des compétences numériques mais humaines comme la coopération, la communication, la créativité et l'esprit critique qui sont nécessaires pour de bonnes conditions de travail, une bonne qualité de vie et la gestion de la numérisation tant pour l'individu que pour la société.

**La formation doit renforcer toutes les compétences qui permettent une interaction critique et constructive avec la numérisation et encouragent en même temps les compétences humaines caractéristiques comme la coopération, la communication et la créativité.**

La formation et la formation continue sont aussi importantes pour façonner la numérisation de manière à ce qu'elle soit une chance pour l'égalité. Il est impératif de prendre dès aujourd'hui des mesures correctives pour éviter que la **numérisation n'accroisse les inégalités** entre femmes et hommes. La numérisation de l'économie doit représenter une opportunité d'éliminer les inégalités. Si rien n'est entrepris, il est très probable que les inégalités actuelles se cimentent et s'aggravent. Des experts du FMI et du WEF estiment que globalement et sans la prise de mesures urgentes, la perte d'emplois due à la numérisation de l'économie affectera plus les femmes que les hommes et la création de nouveaux emplois profitera plus aux hommes qu'aux femmes. A l'heure actuelle, les femmes sont défavorisées sur le marché du travail en raison de leur engagement majoritairement à temps partiel d'une part, et en raison du choix genré des professions d'autre part. Le « choix » du temps partiel est souvent un piège : il permet certes aux familles de conjuguer activité professionnelle et vie de famille malgré des conditions-cadres insuffisantes (notamment dans la prise en charge des proches) mais l'accès à la formation continue via l'employeur est rendu plus difficile. Le temps partiel cantonne les travailleurs qui l'ont adopté à des postes sans responsabilités et il compromet les futures rentes du second pilier.

**Filles et garçons doivent être orientés vers les filières inhabituelles. Les filles doivent être encouragées à s'orienter vers les métiers des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques, tandis que les compétences dites « douces » (empathie, créativité, résolution de problèmes complexes) doivent être mieux et plus enseignées aux garçons.**



Depuis des décennies, les filles s'orientent vers des métiers liés au domaine de la santé, du social, des services à la personne et de l'enseignement, tandis que les garçons optent pour des métiers techniques, industriels, liés à l'informatique et l'ingénierie. Or, même si ces emplois vont certainement augmenter à l'avenir, les emplois dans les secteurs d'activité où travaillent en majorité les femmes sont peu valorisés. La rémunération plus basse perpétue les inégalités entre femmes et hommes puisque les femmes peu payées sont celles qui réduisent leur travail en premier en fonction des besoins de la famille. Les activités basées sur les contacts humains sont indispensables au monde numérisé de demain : elles lui sont complémentaires aujourd'hui, elles lui seront indissociables demain. En outre, en raison de l'évolution démographique (vieillesse de la population, natalité insuffisante), les besoins en emplois dans le secteur des soins et de l'accompagnement vont augmenter.

**Il est nécessaire de revaloriser les secteurs d'activité basés sur les contacts humains afin de les rendre attractifs à l'ensemble des travailleurs et travailleuses.**

En raison du choix genré des professions, les métiers liés à l'informatique comme l'analyse des données et la programmation sont aujourd'hui occupés principalement par des hommes. La numérisation repose sur des algorithmes utilisant des données et ceux-ci sont pour l'heure principalement programmés par des hommes, de sorte que le risque de biais culturel est de facto élevé. Cela perpétue et cimente les stéréotypes liés au genre.

**Les entreprises actives en Suisse – y compris les entreprises internationales dont le siège social est situé hors des frontières – doivent, sur demande d'une autorité, rendre transparents leurs codes sources à la base des algorithmes utilisés afin que les biais de genre puissent être découverts et corrigés.**

## Il faut des glissières de sécurité et des moyens d'adaptation pour les nouvelles formes de travail

La numérisation entraîne de nouvelles formes de travail. Le travail sur les plateformes est encore bien peu répandu en Suisse comme source de revenu principal. Mais cela pourrait changer à l'avenir et remettre fondamentalement en question le rôle des employeurs, du partenariat social et de la sécurité sociale. Indépendamment du fait de savoir si le travail sur les plateformes va s'installer durablement ou pas dans le monde du travail du 21<sup>ème</sup> siècle, avec la numérisation émergent toujours plus de processus de travail déterminés par un projet, flexibles, agiles et en réseaux. L'importance des engagements fixes pourrait ainsi décliner et les parcours professionnels linéaires et ininterrompus perdent en importance. Une numérisation bien conçue doit veiller à ce que les nouvelles possibilités technologiques mènent à de meilleures conditions de travail, plus de participation, moins d'inégalités et à une sécurité sociale bien aménagée. Avec les évolutions technologiques, les coûts de transaction baissent de manière significative et ainsi, dans les entreprises, il y a moins de processus de travail organisés de manière hiérarchique et internes et plus de travail fourni organisé en réseau. De tels processus de travail selon les projets font reculer les rapports de travail habituels. A leur place, se répandent plus de rapports de travail à court terme, fragmentés et (quasi) indépendants, ce qui permet d'envisager une organisation du travail fourni via les plateformes. La constance et la continuité des engagements fixes disparaissent et les travailleurs et travailleuses se voient confrontés à une forte incertitude financière mais aussi temporelle.

**La perte de la constance et de la continuité des engagements fixes doivent être compensées. Il faut soulager les grandes incertitudes financières et temporelles en cas de rapports de travail à court terme, fragmentés et (quasi) indépendants.**

C'est quand le chômage est élevé et que la situation de l'emploi est difficile que les nouvelles formes de travail désavantageuses pour les travailleurs et travailleuses peuvent le mieux prendre racine. Dès lors, un taux d'emploi élevé est un moyen déterminant pour garantir de bonnes conditions de travail. Il faut ainsi déployer les instruments de politique monétaire et financière pour adoucir l'évolution conjoncturelle. Pour ce faire, la Confédération et les cantons doivent en tout temps mettre à disposition des projets stabilisant la conjoncture pouvant être introduits rapidement, efficacement et de façon ciblée en cas de récession. La numérisation est liée à un accroissement d'engagements temporaires et basés sur des projets. D'où le danger d'une faible, voire même d'une absence de protection financière contre le chômage, l'accident et la maladie. En outre, il peut en résulter des lacunes plus criantes dans la prévoyance vieillesse. La pauvreté lors des vieux jours peut en être une conséquence.

**Il faut adapter la finalité du droit de l'assurance-chômage aux nouvelles conditions pour que les travailleurs et travailleuses engagés sur une base temporaire ou pour un projet soient suffisamment protégés contre le chômage et la maladie. Il faut aussi adapter la prévoyance vieillesse aux nouvelles réalités.**

Les formes de travail numériques, comme cela se passe sur les plateformes, comportent le risque de nouvelles formes de pseudo-indépendance. Cela érode les relations traditionnelles du travail. Le principal problème du travail sur les plateformes tient au fait que les travailleurs et travailleuses sont classifiés comme mandataires indépendants, ce qui les exclut des normes de protection classiques des salariés traditionnels. Le potentiel d'une concurrence par une sous-enchère salariale et des conditions de travail est d'autant plus grande. A cela s'ajoute le fait que les innovations numériques ne sont partiellement concurrentielles que par le contournement des cotisations de sécurité sociale, des contrats collectifs des partenaires sociaux et des impôts.

**Les plateformes de travail doivent avoir les mêmes obligations sociales que les employeurs classiques et verser des salaires convenables, fournir leurs contributions aux assurances sociales et payer des impôts. Il faut un consensus dans la société et une volonté de régulation politique pour que l'on considère tout contournement des dispositions de protection toujours comme de la concurrence déloyale et en aucun cas comme une innovation digne d'être protégée.**

La numérisation en général, et le travail sur les plateformes en particulier, comportent le risque d'une polarisation des revenus et des chances dans la vie. L'accélération du changement structurel exigeant en permanence les qualifications les plus élevées et la modification de l'organisation de la fourniture de travail menacent de provoquer la division du marché du travail: avec d'un côté, une élite numérique pendant que de l'autre côté demeurent des fournisseurs numériques et des prestataires de services personnels.

**Il faut des standards salariaux minimaux et des conditions de travail que le marché du travail numérisé doit aussi respecter. De nouvelles formes d'imposition, le soutien de la formation et de la formation continue pour maintenir l'employabilité, et la protection des professions pour se prémunir contre la dévalorisation professionnelle doivent, empêcher une polarisation du marché du travail. Il est aussi primordial d'avoir un système de sécurité sociale qui fonctionne pour limiter les inégalités en résultant.**

Le bien-fondé de son propre travail est un indicateur central pour évaluer la qualité du travail. La numérisation fait augmenter la complexité de la fourniture du travail et l'enrichit par des technologies complexes. Il s'ensuit que les activités changent dans les professions distinctes ou même dans l'ensemble d'un champ professionnel, la part concrète du travail diminue, cédant la place à l'abstraction. L'utilité de son propre travail est reléguée au second rang, avec la menace de perte de sens pour le travailleur ou la travailleuse. Parallèlement, le nombre de **jobs à bas seuil**, c'est-à-dire ne nécessitant pas ou très peu de formation, diminue toujours plus au sein des entreprises. Ces jobs sont maintenant proposés par des entreprises sociales, qui permettent à des personnes sans formation ou souffrant de légers handicaps, d'être insérées dans la société.

**Il faut prendre en considération le bien-fondé de la fourniture de travail. L'épanouissement personnel nécessite d'être en bonne santé psychique qui dépend en fin de compte du bien-fondé de l'aménagement et de la fourniture du travail. Les entreprises sociales sont à soutenir et à développer par la collectivité afin d'assurer l'intégration des personnes les plus faibles dans la société.**

L'économie aspire déjà aujourd'hui à une flexibilisation du temps de travail – tant sur le plan temporel que spatial. Cela conduit à un effacement de frontières claires entre le temps de travail et le temps libre et aboutit finalement à une dissolution du travail. C'est pour les travailleurs et travailleuses une évolution ambivalente. Ce qui est déterminant, c'est qui a la souveraineté sur le temps de travail.

**Il faut un droit à la déconnexion, des règles claires pour le Home-Office, et l'organisation du travail ne doit pas permettre une planification des engagements à très court terme. Ce n'est qu'ainsi que l'on peut garantir la conciliation de la vie professionnelle, familiale et privée, l'engagement dans la société et la formation continue.**



Par rapport aux assurances sociales, la numérisation peut avoir aussi des effets positifs. Il en va ainsi de l'octroi d'aide sociale souvent liée à un sentiment de honte, ce qui fait que la pauvreté n'est souvent pas visible et qui explique que l'on ne la combat pas suffisamment.

**La numérisation crée des possibilités technologiques d'anonymisation pour demander et recevoir de prestations. Il faut utiliser cette évolution et évaluer ses chances. La technologie peut ainsi favoriser la liberté d'action pour une consultation individuelle et personnelle auprès de spécialistes.**

## Travail.Suisse comme contrepoids collectif – aujourd’hui et pour le futur

La numérisation, l’individualisation et la globalisation requièrent impérativement un contrepoids collectif. Travail.Suisse joue ici son rôle. Mais la numérisation ne s’arrête pas non plus à notre porte. Les outils numériques peuvent remplacer toujours plus les tâches traditionnelles des syndicats et de leurs organisations faïtières. Ainsi, par les plateformes, il est possible de récolter plus vite des signatures pour une initiative et il est possible aussi que l’on parvienne à automatiser davantage des pans du conseil juridique. En même temps, le nombre de travailleurs et travailleuses prêts à devenir membre d’un syndicat diminue. Ils soutiennent certes certaines actions ou initiatives sans pour autant adhérer à un syndicat. Ces tendances en cours dans la société font courir le risque que le financement des syndicats et de leurs organisations faïtières soit rendu plus difficile et que leur importance politique régresse. De nouveaux moyens technologiques peuvent apporter ici des solutions. On peut obtenir de nouveaux moyens financiers par des projets et des campagnes concrètes. Il faut renforcer l’usage des médias sociaux pour intervenir dans les débats politiques et être présent sur les nouveaux forums de discussion numériques.

Mais on voit aussi bien les limites des technologies numériques. On ne peut pas remplacer les associations économiques dans les négociations entre partenaires sociaux. Les processus de négociation sont trop complexes à bien des égards. On ne peut pas non plus financer de tels processus sur la base de projets. Il en va de même pour l’accompagnement de la procédure législative. Elle requiert des institutions du partenariat social bien rodées avec leurs experts et expertes. La numérisation ne va donc pas rendre superflue des organisations comme Travail.Suisse. Au contraire : en tant qu’organisation syndicale faïtière indépendante, organisation économique reconnue au niveau national et partenaire social, Travail.Suisse est une organisation indispensable pour les travailleurs et travailleuses de Suisse, aussi à l’avenir.

Travail.Suisse est appelé à façonner ce changement structurel de la numérisation avec un but bien défini : l’économie doit être au service de l’être humain et non l’inverse.

<b>Travail.Suisse</b>	t. 031 370 21 11
case postale	<a href="http://www.travailsuisse.ch">www.travailsuisse.ch</a>
3001 Berne	<a href="mailto:info@travailsuisse.ch">info@travailsuisse.ch</a>